



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le Directeur général

Bruxelles, le
MARE/A2/CF (2022)

Objet : Avis 160 sur la pêche et les éoliennes en mer

Cher Monsieur Bilbao, Chers Membres du Secrétariat CC Sud,

Je tiens à vous remercier pour l'avis du Conseil Consultatif Régional Sud sur le développement des parcs éoliens offshore et les interactions avec la pêche. Votre contribution sur ce sujet est importante pour la DG MARE.

Tout d'abord, laissez-moi me référer à ma réponse du 1^{er} mars 2021 au Conseil Consultatif Med du Nord qui adresse des questionnements et recommandations similaires aux vôtres (voir annexe).

Ensuite, plus spécifiquement, j'aimerais vous rassurer sur les intentions de la Commission : comme clairement stipulé dans la Stratégie sur les Énergies Marines Renouvelables (EMR), il s'agit de planifier ces développements à long terme, en évaluant leur durabilité environnementale, sociale et économique, et en assurant la coexistence avec d'autres activités, telles que la pêche. Pour ce faire, une série de consultations se font à 2 niveaux : tout d'abord lors de l'élaboration (ou la révision) des plans maritimes nationaux, tel que prévu dans la Directive 2014/89 relative à la planification de l'espace maritime (PEM) ; et ensuite, au niveau du projet, lors de l'évaluation d'impact environnemental, tel qu'établi dans la Directive 2014/52/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.

Une bonne PEM doit garantir que les activités favorisant le développement de l'économie bleue sont pensées de manière stratégique et que l'impact sur l'environnement marin est connu et limité. La plupart des États membres disposent désormais d'un plan d'aménagement de l'espace maritime, faisant de l'UE un leader mondial en matière de PEM.

Par le biais du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), nous soutenons des projets de coopération PEM dans tous les bassins maritimes de l'UE. Deux nouveaux projets sur la multi-utilisation de l'espace avec la production d'énergie renouvelable offshore dans l'Atlantique ont été sélectionnés pour

M. Aurelio Bilbao Barandica
Président du CC - Sud
cofradiber@euskalnet.net
rue Alphonse Rio, 6
F-56100 Lorient
FRANCE

Commission européenne, 1049 Bruxelles, BELGIQUE - Tél. +32 22991111
Bureau: J-99 05/014 - Tél. ligne directe +32 229-50483

charlina.vitcheva@ec.europa.eu

être soutenus par le FEAMPA et ont démarré en juin 2022 pour une durée de 24 et 36 mois, respectivement.

Ces projets s'inscrivent dans la continuité d'un nombre croissant de projets de recherche sur les usages multiples de la mer dans le cadre d'Horizon 2020 et d'Horizon Europe. La prochaine étape consistera à favoriser la pérennité de ces projets, notamment via des procédures d'autorisation conjointes et des critères de sélection dédiés.

En septembre 2021, la DG MARE a également lancé un projet de 36 mois sur la PEM dans la Baltique et la mer du Nord, qui établira notamment une communauté de pratique sur l'économie bleue durable et la PEM. Trois nouveaux projets de collaboration inter bassins maritimes sur la PEM, impliquant des acteurs de l'Atlantique, viennent également d'être lancés en novembre 2022 pour une durée allant de 24 à 36 mois.

Toujours en termes d'engagement des parties prenantes, la Commission prévoit d'établir un Forum Bleu européen tel qu'annoncé dans la Communication sur une nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'UE ⁽¹⁾. Ce dernier devrait permettre un dialogue entre les parties prenantes de l'économie bleue, dans tous les secteurs, et chercher à développer des synergies entre des activités telles que la pêche, l'aquaculture, la navigation, le tourisme et les énergies marines renouvelables. Nous souhaitons impliquer les conseils consultatifs intéressés dans cette initiative qui sera lancée en 2023, avec le soutien du FEAMPA.

Vous mentionnez l'étude « Recommandation pour des interactions positives entre parcs éoliens et pêche » publiée en 2020. Cette dernière a été complétée par plusieurs autres études de la Commission ces deux dernières années. En 2021, le rapport de l'étude « Overview of the effects of offshore wind farms on fisheries and aquaculture »⁽²⁾ conclut, entre autres, que la recherche dans le domaine de l'écologie doit d'avantage s'orienter la compréhension des aspects écosystémiques afin de savoir si l'activité éolienne off-shore est bénéfique aux écosystèmes et à leur utilisation pour la pêche et l'aquaculture. En octobre 2022, le centre thématique européen sur les eaux intérieures, côtières et marines (ETC/ICM) en collaboration avec l'Agence Environnementale Européenne et la DG MARE, publie un rapport détaillé sur les impacts environnementaux liés aux renouvelables marines⁽³⁾. Ce rapport apporte des éclaircissements sur les impacts de différentes technologies de renouvelables en mer et regarde aussi ces développements sous l'angle de la cartographie des risques et des impacts cumulés, notamment via la PEM. Il conclut que tous les plans d'aménagement de l'espace maritime nationaux disponibles en 2021 reconnaissent explicitement la nécessité d'équilibrer les compromis entre développement des énergies renouvelables offshore et protection de l'environnement marin. Cela est encourageant, même si plusieurs manques de données sont également identifiés dans le rapport. La Commission s'engage à poursuivre son soutien de la recherche sur ces sujets et nous espérons rapidement couvrir les manques de données soulignés par ces diverses études.

⁽¹⁾ Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions on a new approach for a sustainable blue economy in the EU Transforming the EU's Blue Economy for a Sustainable Future. COM/2021/240 final

⁽²⁾ Van Hoey, G., Bastardie, F., Birchenough, S., De Backer, A., Gill, A., de Koning, S., Hodgson, S., Mangi Chai, S., Steenbergen, J., Termeer, E., van den Burg, S., Hintzen, N., Overview of the effects of offshore wind farms on fisheries and aquaculture, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2021, p. 99.

⁽³⁾ Galparsoro, I., Menchaca, I., Seeger, I., Nurmi, M., McDonald, H., Garmendia, J.M., Pouso, S., Borja, Á., 2022, Mapping potential environmental impacts of offshore renewable energy. ETC/ ICM Report 2/2022: European Topic Centre on Inland, Coastal and Marine waters, 123 pp.

Je vous invite à prendre connaissance de ces rapports et à suivre également les divers travaux du CIEM à ce sujet.

Je remercie le Conseil Consultatif Régional Sud pour le travail accompli et vous invite à prendre contact avec Mme Pascale Colson, coordinatrice des Conseils consultatifs (Pascale.COLSON@ec.europa.eu, +32.2.295.62.73) pour tout éventuel complément d'informations sur cette réponse, qui transmettra votre demande aux collègues concernés.

Veillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de ma considération distinguée.

(e-Signed)
Charlina VITCHEVA

Annexe: Reply to NSAC Advice Ref. 08-2021 on the Development of Offshore Windfarms and Fisheries Interactions (Ares(2021)94899)

Copie: Aurélie Drillet adrillet@cc-sud.eu
Chloé Pocheau cpocheau@cc-sud.eu